

# Le foot pourrait laisser place au padel à Transinne

**LIBIN**  
Conseil communal

La Commune de Libin va chercher à s'associer à un privé pour une nouvelle offre sportive à Transinne à la place du terrain de football déserté.

Le premier conseil communal de 2022 à Libin a débuté jeudi par une arrivée. Car après une demi-législature, comme conseiller communal de la minorité à Libin, Francis Bossicart a décidé de remettre son mandat au sein du groupe Vision d'avenir pour raisons personnelles. Le conseil communal a acté cette démission tout en assistant à la prestation de serment de sa remplaçante Marguerite Theis (la première suppléante de la liste, Elisabeth Toussaint, s'étant désistée). Et la nouvelle conseillère, originaire de Transinne, a tout de suite eu l'occasion de se jeter dans le bain des affaires communales, notamment avec un dossier sportif concernant aussi Transinne. La majorité a comme projet la création d'une nouvelle infrastructure permettant la pratique du padel, sport en vogue dérivé du tennis, à la place du terrain de football qui n'est plus dévolu à un club depuis plusieurs années. Des terrains de padel seraient bâtis de la sorte à proximité du tennis de Transinne.

Mais le but n'est pas de le construire sur fonds propres, mais bien avec un partenariat avec un privé en octroyant un droit d'emphytéose sur un terrain communal pour une durée minimale de 15 ans. Un cahier des charges dans l'optique de terrains semi-couverts était soumis au conseil jeudi. « La concession est proposée au départ pour deux terrains », explique la bourgmestre Anne Laffut.

## La minorité inquiète face au bruit

Le conseiller indépendant Alain Gérard s'inquiète des possibles nuisances. « Dans la province il y a des terrains à Arlon et Marche mais dans des zones plus industrielles, relève-t-il. Il est important de prendre des mesures de précaution. Il faudrait une étude d'impacts et une enquête publique. Dans la commune d'Estaimpuis, par exemple, le padel crée des problèmes. Le sport sûrement, le padel oui, mais attention à l'endroit. » Des préoccupations partagées par Marguerite Theis. « Le village de Transinne est une cuvette », souligne-t-elle. Et la nouvelle conseillère de s'interroger aussi sur le sort de la partie du terrain de foot qui ne serait pas occupée par les nouvelles installations du padel ou celui de la maison de village. Pour la maison de village, la bourgmestre explique que cela ne changerait rien. « Il y aura une étude

pour l'impact sonore, précise Anne Laffut. Mais la procédure ne prévoit pas d'enquête publique pour un dossier comme celui-là. Enfin, concernant le reste du terrain de foot, il n'y a encore rien de défini. » Le candidat potentiel à un tel partenariat public/privé doit à présent être trouvé via remise d'offre. Le privé se verra mettre le terrain à disposition par la Commune durant 15 ans, à la condition d'y construire les infrastructures de padel et qu'un club soit créé. L'estimation table sur une concession de 780 000 €, à savoir 300 000 € pour la

réalisation des travaux et des équipements, et Alain Gérard se sont abs-  
480 000 € pour le chiffre tenus sur ce dossier à ce d'affaires pour une conces-  
stade.  
sion d'une durée de 15 ans.

Marguerite Theis a prêté serment jeudi comme nouvelle conseillère communale de la minorité Vision d'avenir.



SEBASTIEN ÉTIENNE 2

## Les projets pas (encore) publiés

En réponse au conseiller Alain Gérard, le collège répète s'en tenir à la législation actuelle n'obligeant pas la communication aux citoyens.

La question de la transparence fait désormais partie de sujets de discussions au sein des conseils communaux au sujet de la possibilité de communiquer aux citoyens, avant les conseils communaux, les projets de délibération des points qui seront abordés. Un pas que vient notamment de franchir la Ville de Neufchâteau. Mais cela ne sera pas encore le cas à Libin à en suivre la réponse apportée par la bourgmestre à un point en ce sens ajouté par Alain Gérard. Anne Laffut indique que le collège s'en tient à la législation actuelle pour ne pas communiquer ces documents aux citoyens. « Un projet de délibération est un document préparatoire, inachèvement ou incomplet dont la finalisation reste à être établie à l'issue du conseil », justifie la bourgmestre, évoquant aussi une in-

quiétude de la fédération des directeurs généraux par rapport à la surcharge de travail, surtout dans les petites communes. Mais la bourgmestre libinoise et députée wallonne, rappelle que ce sujet est discuté actuellement au parlement régional.

Alain Gérard estime que la surcharge de travail ne serait pas si importante car des logiciels dédiés pour répondre aux demandes des citoyens. « Vous ne vous rendez pas compte déjà des sollicitations en temps normal, fait valoir Anne Laffut. Il y a des élections et les gens nous font confiance. » Il a par ailleurs été répété, à une autre interrogation d'Alain Gérard, que la salle du conseil communal serait bien équipée de matériel permettant la diffusion des séances du conseil communal en vidéo sur YouTube. Une enveloppe d'un peu plus de 10 000 € octroyée par ministre Collignon dans le cadre du soutien aux pouvoirs locaux en matière d'informatique est réservée à cet effet. S.E.

## LIBRAMONT

### Les programmes de la semaine de la télévision locale TV Lux

**Samedi 29 janvier**  
16 h : Altitude 120, Les chapelles insolites (partie 2) ; 18 h : L'Hebdo en langue des signes ; 18 h 20 : Show case, Trio Samson Schmitt ; 21 h : Film cinéart - musée haut, musée bas : Une fresque burles-

que  
**Dimanche 30 janvier**  
10 h : Souvenirs : 1, 2, 3 Dansez ! ; 16 h : Altitude 120, Les chapelles insolites (partie 2) ; 20 h : TV Lux sport - Le direct.  
**Lundi 31 janvier**  
17 h : JT Vivre ici ; 18 h :

JT - Météo ; 18 h 20 : TV Lux sport - Le mag.  
**Mardi 1<sup>er</sup> février**  
17 h : JT Vivre ici ; 18 h : JT - Météo ; 18 h 20 : Ar (r)êt culture | Charles Cu-

« Nourrir l'humanité » qui sera présenté à Hot-ton le 5 février.  
**Mercredi 2 février**  
14 h : Parlement wallon ; 17 h : JT Vivre ici ; 18 h : JT - Météo ; 18 h 20 : L'Abécédaire des Fagnes.

17 h : JT Vivre ici ; 18 h : JT - Météo ; 18 h 20 : L'Actu en +.  
**Vendredi 4 février**  
17 h : JT Vivre ici ; 18 h : JT - Météo ; 18 h 20 : Table et terroir : le homard grillé au beurre de thym.